



A la une

Par Jean Pierre PRADEAU

[www.ville-mainvilliers.fr](http://www.ville-mainvilliers.fr)

**Bienvenue sur le site Internet de la ville de Mainvilliers**

Dans le dernier numéro de *Nouvelles Mainvilloises*, je vous annonçais la mise en ligne, avant fin mars 2006 du site Internet de Mainvilliers. Donc, à l'heure où vous lisez ces quelques mots, le site est, soit en ligne, soit sur le point de l'être. Alors, n'hésitez pas, allez lui rendre une première visite.

Il a été réalisé par la société INOVAGORA, spécialisée dans la création de sites destinés aux collectivités locales, société que nous avons choisie en novembre dernier dans le cadre d'une consultation ouverte.

Mais bien sûr, sa réalisation n'a pu se faire sans un très gros travail des services de la ville qui a duré environ quatre mois. Un grand merci à toutes et à tous et en particulier à Céline FOUGEAUD, responsable du service communication, qui n'a pas compté son temps pour que le site soit, dès sa première version, le plus complet possible.

Je ne vous énumérerai pas ici tout ce que vous pourrez y trouver, mais je vous laisse le plaisir de la découverte. Nous avons souhaité qu'il soit convivial, ergonomique, que l'on y trouve beaucoup d'informations utiles et que sa structure nous facilite une mise à jour régulière. J'espère que cette première version répond déjà en grande partie à tous ces critères. Mais, c'est surtout vous qui pouvez en juger. C'est pourquoi je vous invite à répondre au sondage proposé sur la page d'accueil du site, à la rubrique "donnez votre avis", vous nous aiderez ainsi à identifier les modifications nécessaires.

Les associations, entreprises et professionnels de la santé qui souhaitent figurer dans l'annuaire du site Internet de la ville, sont invités à se faire connaître en mairie.

Bonne visite.

**éditorial**  
Par Jean-Jacques CHATEL  
Maire

Budget prévisionnel, site internet et ... intercommunalité

Mars est traditionnellement le mois de vote du budget dans la plupart des communes. Il est effectivement difficile de le faire plus tôt puisque l'on ne connaît les dotations de l'Etat

(qui représentent presque 30% de nos recettes) et les bases fiscales de la commune que dans la première quinzaine de ce mois. Difficile de fixer précisément les dépenses lorsqu'on ne connaît pas les recettes ! Ce budget, que mon adjoint aux finances René



MALZERT vous présentera dans le prochain numéro de *Nouvelles Mainvilloises*, sera conforme aux orientations budgétaires présentées le 9 février dernier : pas d'augmentation d'impôt, un autofinancement brut de l'ordre de 1 million d'euros et des investissements à hauteur maximale de 5,2 millions d'euros.

Mars sera également cette année le mois de mise en ligne de notre site Internet. Projet modeste par son coût en investissement (environ 18 000 euros), il demandera, par contre, des moyens humains (donc financiers) en fonctionnement, cela afin de procéder aux mises à jour régulières. Pour en savoir davantage, je vous invite à lire dans ce numéro l'article de mon adjoint à la communication, Jean-Pierre PRADEAU.

Intercommunalité enfin ; depuis le début du mois de mars, a lieu l'enquête publique sur le SCOT. Ce document qui prévoit en particulier l'installation de la station d'épuration près d'Orisane et nous interdit de réaliser notre programme d'extension ouest de notre commune, est consultable en mairie aux heures d'ouverture habituelles jusqu'au vendredi 31 mars. Je vous invite à en prendre connaissance et à faire connaître vos remarques sur le registre mis à votre disposition.

L'intercommunalité c'est aussi la piscine des Vauroux pour laquelle le Président J.P. Gorges a refusé de faire, l'expertise non faite à ce jour (celle sur la charpente), qui seule peut nous permettre de connaître le montant des travaux à réaliser pour réouvrir cet établissement.



**Attention ! en pages 6 et 7, vous trouverez toutes les informations utiles concernant les inscriptions pour la rentrée scolaire 2006 /2007**

## La vie municipale

### Agenda prévisionnel

- 27 mars** : Réunion de concertation avec les responsables de l'OPAC et d'IVL
- 27 mars** : Réunion du conseil d'administration du CCAS
- 30 mars** : **Conseil municipal (18h30)**
- 10 avril** : Réunion de concertation avec les responsables de l'OPAC
- 14 avril** : Réunion de préparation de la St Hilaire 2006
- 24 avril** : Réunion de concertation avec les responsables de l'OPAC et d'IVL
- 8 mai** : **Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945. Rassemblement devant la mairie à 10h45**
- 10 mai** : Commission plénière
- 11 mai** : Accueil des nouveaux habitants, remise des récompenses du concours des maisons fleuries 2005 et des médailles du travail
- 15 mai** : Réunion de concertation avec les responsables de l'OPAC
- 17 mai** : **Réunion plénière du Conseil Municipal des Jeunes (14h)**
- 18 mai** : **Conseil municipal (18h30)**
- 29 mai** : Réunion de concertation avec les responsables de l'OPAC et d'IVL
- A des dates non programmées :**
- Une réunion par mois entre le maire, l'adjointe à la sécurité et le DDSP
  - Une réunion par mois entre la police nationale, la police municipale et l'adjointe à la sécurité
- En orange : Réunions ouvertes au public**
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- DDSP** : Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- IVL** : Immobilière Val de Loire
- OPAC** : Office Public d'Aménagement et de Construction

### Sécurité

#### Rappel du numéro vert

**0 800 48 48 73**

### Message aux nouveaux habitants

Par Jean-Pierre PRADEAU

**Judi 11 mai 2006, réunion d'accueil des nouveaux habitants arrivés sur la commune depuis le 1 septembre 2005: nouveau délai pour vous faire connaître en mairie.**

Dans Nouvelles Mainvilloises de janvier (n° 27), je vous demandais de vous faire connaître en mairie avant le 31 mars. **Le délai est reporté au 10 avril.** Vous pouvez nous transmettre vos coordonnées:

- en vous adressant directement à l'accueil de la mairie,
- ou en envoyant un courrier à l'adresse suivante : Hôtel de ville, service communication, BP n° 11013, 28300 Mainvilliers
- ou en transmettant un message à l'adresse e-mail : [mairie@mairie-mainvilliers.com](mailto:mairie@mairie-mainvilliers.com)

### Conseil Municipal des Jeunes

Par Maryse LEGRAND



Deux des dernières réunions ont permis aux jeunes élus de finaliser le contenu du 2<sup>ème</sup> numéro de leur journal « Le Mag ». Par groupe de 3 ou 4, ils ont

rédigé un article sur leur visite à l'Assemblée Nationale, leur participation au Téléthon début décembre 2005, fait le point de leur projet « Aires de jeux », expliqué les raisons de leur choix d'organiser une journée thématique sur le thème de la lutte contre le racisme, sans oublier l'incontournable rubrique jeux .

Maintenant ils vont se préparer à présenter et argumenter leurs projets lors de la réunion plénière du conseil municipal du 17 mai 2006 .

### Conseil Municipal : compte rendu simplifié

#### Compte Rendu du conseil municipal du 9 février 2006 Extrait de l'ordre du jour :

##### Urbanisme

- Projet d'aménagement du secteur des « Clozeaux » (espace situé entre la rue Paul Bert et la rue du Château d'eau) : passation d'une convention publique d'aménagement et approbation de la procédure de désignation de l'aménageur.  
Décision : approuvé (32 voix pour, 1 contre)
- Aménagement de la Rotonde (secteur situé dans le bas de la rue de la République) : le bilan final de l'opération montre un déficit, pour la part qui concerne Mainvilliers et compte tenu de l'avance de trésorerie qui avait été faite par la commune, le règlement peut être fait par versement de la différence soit 42492 €. Décision : approuvé (25 voix pour, 8 voix contre)

##### Ressources humaines

- Fixation des effectifs des emplois permanents à temps complet, nécessaires au fonctionnement des services de la ville.  
Décision : approuvé (unanimité).

##### Intercommunalité

- Voeu concernant la Piscine des Vauroux : demande que la Communauté d'Agglomération réalise un diagnostic de l'ossature métallique.  
Décision : approuvé (unanimité).

##### Foncier

- Cession, au profit de la SA HLM la Roseraie, des parcelles cadastrées section AS n° 47, 48 et 49, constituant le lot B de la ZAC Coubertin :  
Décision : approuvé (25 voix pour, 8 abstentions).
- Cession du bar « Le Triangle » au profit de Monsieur MAHI.  
Décision : approuvé (unanimité).

##### Finances

- Débat d'orientations budgétaires 2006. Ce débat, règlementaire, n'appelle pas de décision.
- Projets d'investissements : anticipation du budget 2006.  
Décision : approuvé (unanimité).
- Immobilière Val de Loire, garantie d'emprunts pour la réalisation de 9 logements individuels au 49, rue Paul Bert.  
Décision : approuvé (unanimité).

##### Culture

Recrutement d'un agent non titulaire chargé de la programmation culturelle :  
Décision : approuvé (unanimité).

##### Cadre de vie

Aménagement et requalification paysagés des espaces extérieurs du centre commercial de Tallemont : autorisation accordée à Monsieur le Maire pour la signature du marché.  
Décision : approuvé (unanimité).

## La vie municipale

### Jeunesse

Par Maryse LEGRAND

#### PROPOSITIONS ACTIVITES ENFANTS ET JEUNES VACANCES D'ETE 2006

Les longues soirées d'hiver vous incitent peut-être à rêver aux beaux jours et à songer aux prochaines vacances d'été ainsi qu'aux futures activités estivales de vos enfants.

La Ville de Mainvilliers leur proposera une palette de loisirs qui leur permettra la découverte ou la pratique d'activités plaisantes et originales. Voici un aperçu des propositions qui leur seront faites durant les mois de Juillet et d'Août prochains.

Pour ceux qui feront le choix de rester à Mainvilliers

- Les « stages estivaux » permettront aux 9/16 ans de s'adonner à la découverte de nouvelles activités sportives ou culturelles, du 4 au 7 Juillet et du 10 au 13 Juillet. La restauration du midi sera possible.

- L'opération « Passeports Vacances » sera renouvelée et l'achat des chéquiers à la Mairie permettra aux 6/20 ans de s'adonner à un grand nombre d'activités culturelles et sportives définies. Ces passeports seront également valables durant les petites vacances scolaires jusqu'à celles de Pâques 2007.

Le Centre Socio-Educatif Jules Verne-Léo Lagrange accueillera durant l'été les enfants et les jeunes de 4 à 18 ans et leur proposera dans le cadre des centres de loisirs une multiplicité d'activités artistiques, culturelles et sportives. Par ailleurs, différents séjours concerneront les pré-adolescents et les adolescents. Les projets de ces séjours seront réalisés en collaboration avec les jeunes concernés.

Le Centre de Loisirs Jean Charpentier accueillera durant les mois de Juillet et d'Août les enfants et les jeunes de 6 à 14 ans et leur proposera une large panoplie d'activités adaptées à leur âge et à leur rythme de vie. Nous vous donnerons plus d'informations dans Nouvelles Mainvilloises du mois de mai.

#### Pour ceux qui préféreront quitter Mainvilliers

La Ville participe financièrement au départ de tout enfant Mainvillois à Carolles ou à Cadéac, centres de vacances gérés par les PEP 28

- Les séjours au centre de mer « Villa Eole » à Carolles, situé à proximité du Mont St Michel, s'adresseront aux 6/12 ans et leur permettront de profiter des plaisirs du bord de mer tout en s'adonnant à de multiples activités (baignade, voile, découverte de la flore et de la faune, pêche à pied, VTT...).

- Les séjours à Cadéac-Les Bains, village situé au cœur des Pyrénées, à 25 kilomètres de l'Espagne, concerneront les 7/14 ans et leur donneront la possibilité de découvrir la vallée d'Aure ainsi qu'une grande diversité d'activités (escalade, kayak, acrobranche, natation, camping, nuit en refuge...).

- Les « JOBS D'ETE »  
Pour les 16/18 ans souhaitant financer un projet particulier (séjour de vacances, permis de conduire, poursuite d'études, passage du BAFA...) et découvrir une activité professionnelle, la Ville leur donne la possibilité de bénéficier d'un job d'été durant deux semaines au sein de l'un de ses services. Vous pouvez y postuler jusqu'au 31 Mars 2006 (voir les conditions dans Nouvelles Mainvilloises n° 27)

Voici un aperçu des activités qui attendent les jeunes Mainvillois afin qu'ils passent d'agréables moments de détente et de découverte durant les vacances d'été 2006. Des renseignements complémentaires (organisation, inscriptions, tarifs...) vous seront fournis dans le prochain numéro des « Nouvelles Mainvilloises ».

### Immeubles en fête

Par Maryse LEGRAND

En 2004 et 2005, la fête des voisins à Mainvilliers s'intitulait « Invitez-vous ». Cette année le choix a été fait de se rapprocher de l'organisation nationale « Immeubles en fête ».

Cette manifestation, qui est une grande fête pour tous, sera donc reconduite à Mainvilliers pour la troisième année consécutive le 30 mai 2006. Vous êtes conviés à **une rencontre préparatoire le 29 mars à 18h 15 à la maison de quartier -140 avenue de la Résistance**, toutes les idées sont à étudier. Seront présents : des habitants ayant organisé l'action l'an passé, l'OPAC, IVL, la Régie de Quartier, le CSE Jules Verne Léo Lagrange, la Ville.

Cette rencontre permettra de bâtir la manifestation du 30 mai 2006.

### Régie de quartiers



#### Régie de Quartiers RECONSTRUIRE ENSEMBLE

2, Avenue de Bretagne

B.P. 61 062

28302 MAINVILLIERS Cedex

TEL. 02 37 36 35 30 FAX : 02 37 36 35 31

N° SIRET : 432 592 392 00026

CODE APE : 853 K

#### Jobs d'Eté 2006

Vous avez envie de travailler cet été.

Vous avez besoin de financer un projet personnel (permis, études...).

Vous êtes un jeune de Mainvilliers entre 18 et 20 ans.

L'association « Reconstruire Ensemble » - Régie de Quartiers - peut vous proposer un Job d'Eté d'une durée de 15 jours sur juillet ou août.

Vous travaillerez en équipe avec les salariés de l'association à l'amélioration du cadre de vie de Mainvilliers.

Vous serez positionné sur des chantiers de peinture, d'entretien des espaces verts ou de propreté urbaine.

Si vous souhaitez déposer votre candidature, envoyez un CV et une lettre de motivation précisant votre projet à financer à l'adresse suivante :

Association « Reconstruire Ensemble »

Régie de Quartiers

Mr le Directeur

2 avenue de Bretagne

BP 61 062

28302 Mainvilliers cedex

## Infos pratiques

### Sécurité et tranquillité

Par Sylvie LEGENDRE

#### Quelques infos pratiques :

##### Le poste de police municipale :

il est situé à **Mainvilliers 127 rue de la Résistance**

accueil tél : **02 37 18 55 70**

ouvert **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30**

pour les urgences en dehors de ces horaires, appeler la police nationale en composant le n° 17

pour nous informer des problèmes (non urgents) que vous rencontrez, un n° de tel est à votre disposition, composez le 0800 48 48 73 appel gratuit sur répondeur 24h sur 24

##### Le Point d'Accès au Droit (PAD) :

il est situé à **Chartres 5 rue du Docteur Michel Gibert** (près de la place des épars)

accueil tél : **02 37 21 80 80**

ouvert **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h**

le PAD est une structure d'accueil au service des habitants de l'agglomération

Les services du PAD sont **confidentiels et gratuits**

**Accès au Droit, information, et conseil** par des professionnels (Avocats, Huissiers de Justice, Notaires, Conciliateurs de justice)

**Aide aux victimes : le service de l'AVIEL** tél : 02 37 36 50 36 reçoit sans rendez-vous

#### Quelques règles concernant les bruits

##### de voisinage causés par des petits travaux divers à votre domicile

Les bruits dans les lieux publics, les chantiers de travaux publics et privés, les activités professionnelles, de loisirs, sportives, ainsi que dans les propriétés privées sont régis par différents décrets, lois, circulaires ministérielles et arrêtés préfectoraux.

Vous nous demandez de temps en temps de rappeler les règles concernant les bruits dus aux travaux de bricolage ou de jardinage.

La ville de Mainvilliers n'a pas pris d'arrêté municipal sur ce sujet, ce sont donc les règles générales qui s'appliquent.

Concernant **les bruits dus aux travaux de bricolage ou de jardinage** effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, tels tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, etc...

les jours et heures autorisés sont les suivants :

**du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**

**le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h**

**le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h**

conformément aux dispositions de l'article R 623-2 du Code Pénal, les manquements à ces obligations, ci-dessus citées, peuvent être punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3<sup>ème</sup> classe d'un montant pouvant atteindre 450 €.

**J'en profite pour vous rappeler ou vous informer que pendant les week-end, il est possible de laisser un message sur le n° vert 0 800 48 48 73 lorsqu'il n'y a pas urgence, et dans le cas contraire, vous pouvez composer le n° de la mairie 02 37 18 56 80, le gardien dirigera votre appel vers l'élu de permanence (maire ou adjoint).**

#### Quelques règles de prudence

##### Des précautions à prendre si vous êtes démarchés à domicile

De nombreuses personnes sont démarchées régulièrement par des entreprises (traitement des tuiles, charpentes...) qui prétendent être envoyées par la mairie. Ce sont souvent des personnes âgées ou crédules qui sont ainsi visitées dans le but de leur faire signer des contrats douteux, ce qui n'exclut pas non plus l'éventuel repérage pour un cambriolage à venir.

Ces personnes démarchées nous en informent mais généralement après quelques jours donc trop tard.

Je vous demande, vous qui êtes démarchés ou qui repérez un porte à porte douteux, d'appeler immédiatement la police municipale au 02 37 18 55 70 en journée ou la police nationale au 17 le week-end ou le soir afin que ceux-ci puissent effectuer les contrôles qui s'imposent.

##### Des précautions à prendre lorsque vous faites un retrait d'argent dans un distributeur

Lorsque vous retirez de l'argent dans un distributeur, quelques précautions s'imposent :

- assurez-vous que personne n'est en train de vous observer, ou n'est trop près de vous ce qui lui permettrait de voir votre code lorsque vous le tapez ;
- si un incident arrive et que votre carte est « avalée », veillez à ce que personne ne vienne vous conseiller de retaper votre code pour vous permettre de récupérer votre carte. Pensez aussitôt, dans ce cas, à une malveillance.

Vous récupérez votre carte uniquement auprès de la banque, et si celle-ci est fermée, pensez à faire opposition.

### Infos sanitaires

#### GRIPPE AVIAIRE : TROIS MESURES DE PROTECTION

La France comme d'autres pays est exposée au phénomène de pandémie grippale. Une circulaire préfectorale du 29 décembre 2005 définit clairement la répartition des rôles entre les services de l'Etat et ceux de la Mairie.

A cet effet, les maires sont invités par l'Etat dans le cadre de leurs pouvoirs de police à mettre en œuvre certaines mesures de protection visant à :

- **recenser les détenteurs d'oiseaux** : il est impératif si cela n'est pas déjà fait, de venir déclarer auprès de la Police Municipale (au 127 rue de la Résistance-28300 Mainvilliers) les oiseaux dont vous êtes détenteurs. Vous devrez, à cette occasion, remplir un imprimé spécifique.

Cette obligation concerne :

- les propriétaires de basses-cours,
- les éleveurs de volailles,
- les éleveurs de gibiers,
- les détenteurs d'oiseaux d'ornement,
- les détenteurs de pigeons...

Par contre, cette obligation ne s'applique pas aux détenteurs d'oiseaux hébergés en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ou de bureau.

Pour plus de renseignements, la Police Municipale se tient à votre disposition. **Tél. : 02 37 18 55 70**

- **s'assurer du confinement des oiseaux** : afin d'éviter tout contact avec les oiseaux sauvages, les oiseaux des élevages de plein air (volailles, pigeons, gibier...), les oiseaux de parcs et jardins et les oiseaux des basses-cours doivent impérativement être confinés en permanence à l'intérieur de bâtiments fermés.

- **assurer la collecte d'oiseaux morts** : la découverte d'oiseaux morts doit être impérativement signalée **en Mairie**. Les services techniques interviendront en lien avec les services de la Direction Départementale des Services Vétérinaires. Ce signalement pourra s'effectuer de deux façons :

- soit **directement en Mairie aux horaires habituels d'ouverture au public,**

• **Du lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h et de 13h 45 à 17 h 30**

• **Le vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13h 45 à 17 h 00.**

- soit par téléphone au **02.37.18.56.80**. Une permanence est assurée en semaine en dehors des horaires d'ouverture au public ainsi que le week-end.

Vous pouvez retrouver ces informations sur le site Internet de la ville : [www.ville-mainvilliers.fr](http://www.ville-mainvilliers.fr) (rubrique « actualité ») et les panneaux d'affichage de l'entrée de l'Hôtel de Ville.

### Impôts en mai



Une nouveauté cette année : vous recevrez votre déclaration de revenus préremplie.

Certains revenus, connus de l'administration, seront déjà imprimés sur cette déclaration. Il s'agit des salaires, des retraites, des allocations de chômage et des indemnités journalières de maladie.

**Pour cette raison, votre déclaration ne vous parviendra pas comme d'habitude en février mais au début du mois de mai.**


**Il est donc inutile de vous inquiéter et de vous rendre ou de téléphoner à votre service des impôts en février et mars.**

Les bulletins adressés par vos employeurs ou vos organismes de retraite vous parviendront à la date habituelle.


## La vie culturelle


### Au programme en avril

Afin de vous permettre de mieux situer les spectacles culturels organisés à Mainvilliers, nous avons décidé de les repérer par un code. Vous trouverez ci-dessous, les 4 catégories de spectacles proposés avec leurs codes respectifs.

 Tout public

 Scolaire

 Jeune public

 Coup de cœur

#### L'été de Benjamin



**Mercredi 12 avril 2006 – 14h30**  
Salle des fêtes de Mainvilliers

**Théâtre**  
Création du Sub'Théâtre  
Spectacle à vivre en famille, durée 1h20  
à partir de 8 ans

Mardi 11 avril 2006 à 14h30 pour les scolaires (FOL d'Eure-et-Loir au 02 37 84 05 91)

**Une fleur des champs effeuillée du bout des doigts dans la douceur de l'été.**

Benjamin, un gamin d'une dizaine d'années, vient passer le mois de juillet chez sa grand-mère à la campagne. Au fil du temps, l'enfant consigne dans son journal ses impressions et ses rêves. Il découvre le plaisir d'écrire.

Dans un langage poétique et un parfum nostalgique des années 60, servi par une écriture finement ciselée et par une mise en espace jouant

avec la proximité des spectateurs, ce spectacle saura émouvoir toutes les générations, particulièrement les plus jeunes. C'est une comédie en quatre semaines suivie d'un prologue.

**Catherine de Seynes : La Grand-Mère**  
**Dominique Chanfrau : La Mère**  
**Philippe Lipchitz : Le Père**  
**Dimitri Michelsen : Benjamin**

**Mise en scène : Philippe Lipchitz**  
**Visuels : Claire Garros**  
**Lumières : In grid Chevalier**  
**Son : Frédéric Mercier**

#### Renseignements et réservations

**A partir du mardi 28 mars 2006 :**

**Mairie de Mainvilliers, service culturel au 02 37 18 56 80**

**Tarif public 3,50 €, offert pour les moins de 16 ans.**

**Ouverture de la billetterie 30 minutes avant le début du spectacle pour retirer vos billets.**

### Prochainement dans notre ville deux des meilleurs groupes irlandais vivant dans notre charmant pays :

© Dirty Linen et ChurchFitters . 

**Vendredi 14 avril 2006 à 20h30**

**Salle des Fêtes de Mainvilliers**

**Réservations à partir du 28 mars 2006**

**Mairie, Service Culturel au 02.37.18.56.80**

Avec leurs personnalités flamboyantes et un sens de l'humour contagieux, Rosie et Chris Short, frère et sœur, de Londres, Topher Loudon de Belfast et le Breton Boris Leuret invitent leur public à un voyage initiatique au cœur du monde celtique. Impossible de s'empêcher de taper du pied le long de leurs instrumentaux frénétiques ou d'être transporté sur les vagues de l'émotion créée par leurs somptueuses ballades et chansons a-capella aux harmonies de toute beauté.

Laissez vous guider par les Churchfitters, au détour d'un chemin il est des rencontres que l'on n'oublie jamais.



#### Semaine de l'Artiste « Lézard d'avril »

Aux heures d'ouverture de la Bibliothèque municipale Jean de la Fontaine

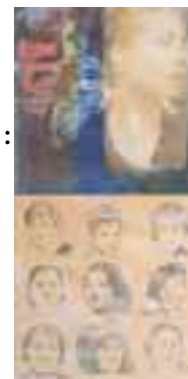
**Venez découvrir les plasticiens :**

**Alice et Didier Sancey, artistes de l'année à la bibliothèque pour leur « installation plastique » :**  
**LE VISAGE, LE CORPS, LES PASSANTES, LES HÉROÏNES...**

**Vernissage le samedi 1<sup>er</sup> avril 2006 à partir de 15h**

Espace Rosa Bonheur (bibliothèque municipale)

Avec Alice et Didier Sancey, accompagnés par les comédiens du Théâtre du Détour Antoine Marneur et Bruno Saint Riquier



## La vie scolaire

### Inscription dans les écoles

## INSCRIPTIONS dans les ECOLES PUBLIQUES de MAINVILLIERS pour la RENTREE SCOLAIRE 2006 - 2007



*La formalité d'inscription ne concerne que :*

- *les enfants qui entrent pour la première fois en école maternelle (l'inscription concerne tous les enfants ayant au minimum 2 ans en septembre prochain, mais les plus jeunes ne pourront être accueillis qu'en fonction des places disponibles)*
- *les enfants qui entrent pour la première fois en école élémentaire (CP)*
- *les enfants qui étaient précédemment scolarisés dans une autre commune*

**LIEU DE PRE-INSCRIPTION : en Mairie** (Service Education)

↳ auprès de **Béatrice LUCE** ou **Laurence LARCHER** ou **Vania RIBEIRO**  
renseignements par téléphone au **02.37.18.56.80 poste 646** ou **poste 665**

Les consignes pour l'inscription définitive vous seront données par courrier après la pré-inscription

**DATES DE PRE-INSCRIPTION :**

↳ du **lundi 27 mars** au **vendredi 7 avril** de **8h45 à 12h** et de **14h00 à 17h30** (17h le vendredi)

Si vous êtes dans l'impossibilité absolue d'accomplir des formalités nécessitant impérativement votre présence en mairie pendant les heures ci-dessus, vous pouvez prendre rendez-vous avec le service éducation sur certains créneaux horaires.

- **Vous voudrez bien vous munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile**

Pour tous renseignements concernant la scolarisation à Mainvilliers, vous pouvez vous adresser à :

↳ **Béatrice LUCE, Tél. : 02.37.18.56.88** (Exemple : si vous devez quitter Mainvilliers, vous avez la possibilité, dans certains cas, de maintenir votre enfant dans son école actuelle)

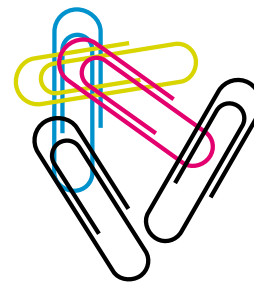
↳ **Laurence LARCHER, Tél. : 02.37.18.56.80 poste 646**

**TRES IMPORTANT**

**Pour que la rentrée puisse être organisée dans les meilleures conditions, il est INDISPENSABLE de respecter ces dates d'inscription.**

## La vie scolaire

### Inscription dans les écoles



## INSCRIPTIONS aux SERVICES OFFERTS par la VILLE

**La formalité d'inscription concerne tous les enfants  
qui souhaitent bénéficier de ces services pour l'année 2006-2007**

L'inscription aura lieu à partir du **1<sup>er</sup> juin 2006** et **jusqu'au 7 juillet 2006** (aux heures d'ouverture de la mairie)

Cette inscription pourra être modifiée après la date du 5 juillet mais **seuls les enfants inscrits dans les délais et dont le dossier d'inscription sera complet, seront acceptés dès la rentrée scolaire**. Des exceptions pourront être faites pour les enfants arrivant après le 5 juillet 2006 sur la commune.

Pour tous ces services péri-scolaire, renseignements et inscriptions **en mairie** auprès du service éducation **Tél. : 02.37.18.56.80**  
**poste 646 ou poste 665**

**La GARDERIE MUNICIPALE** : elle fonctionne :

- les jours scolaires de 7h30 à 8h30 et après la classe jusqu'à 18h30 (accueil des enfants des écoles maternelles et des C.P ; accueil des CE1, CE2 et CM1 uniquement de 7h30 à 8h30)
- le mercredi après-midi de 11h30 à 18h30 ou de 13h30 à 18h30 (accueil des enfants des écoles maternelles exclusivement)
- durant les petites vacances (sauf Noël) et le mois de juillet (accueil des enfants des écoles maternelles exclusivement).

Par ailleurs, une garderie est organisée au mois d'août par le centre de loisirs Jean Charpentier

**Le SERVICE de RESTAURATION SCOLAIRE** : il est ouvert prioritairement aux enfants dont le(s) parent(s) travaille(nt) (justificatifs à produire) ainsi que dans quelques autres cas particuliers.

**L'ACCUEIL POSTSCOLAIRE** (Service non assuré les deux premiers jours de la rentrée et les vendredis précédant chaque vacances)

- Il fonctionne les jours scolaires après la classe jusqu'à 18h00 pour les enfants du CP au CM2. Seront accueillis prioritairement les enfants dont le(s) parent(s) travaille(nt)

**Les TRANSPORTS SCOLAIRES** : (Service gratuit ; non assuré le jour de la rentrée). Il est ouvert aux enfants domiciliés dans les rues ou quartiers suivants (sous réserve du maintien de la sectorisation actuelle)

#### Ecole de rattachement Rues ou quartiers desservis

<b>Maternelle Coubertin</b>	Allée G. Sand	Rue des Clozeaux
	Rue N. Mandela	
	Rue J. Perrin	
<b>Maternelle Gambetta</b>	Avenue Bretagne (N° pairs 10 au 16)	
	Rue Brossolette	Rue J. Moulin
	Rue J. Jugan	Rue J. Vallès
	Rue R. Collerai	Rue A. Lefort
	Avenue de la Résistance (N° 75 à 95)	
	Seresville	
<b>Maternelle J. Zay :</b>	Avenue M. Maugé	Rue R. Buthier
	Rue R. Shuman	Rue des Grandes Ruelles
	Rue P. M. France	Rue L. Olivier
	Rue R. Bienfait	Rue R. Roquain
	Rue J. Monnet	
	Rue de l'Europe	
	Rue de Strasbourg	
	Rue de Rome	
	Rue S. Signoret	

#### Ecole de rattachement Rues ou quartiers desservis

<b>Maternelle V. Hugo :</b>	Avenue de Bretagne (7 au 13)	
	Rue du Château d'eau	Rue P. Langevin
	Rue de l'Ancien Vignoble	Rue P. Bert
	Rue A. Briand	
	Rue L. Fouré	
	Rue du 4 septembre	
<b>Elémentaire Coubertin :</b>	Impasse et rue A. Briand	
	Rue du Château d'Eau	Rue des Clozeaux
	Allée G. Sand	Rue P. Bert
	Rue L. Fouré	Rue du 4 septembre
	Rue N. Mandela	Rue J. Perrin
<b>Elémentaire J. Zay :</b>	Avenue M. Maugé	Rue R. Buthier
	Rue R. Shuman	Rue P. M. France
	Rue R. Bienfait	Rue J. Monnet
	Rue de l'Europe	Rue de Strasbourg
	Rue de Rome	Rue R. Roquain
	Rue des Grandes Ruelles	Rue L. Olivier
	Rue S. Signoret	Seresville

Pour les écoles élémentaires le transport s'adresse aux élèves de CP - CE1 - CE2 et de CLIS.

Les CM1 et les CM2 ainsi que les enfants inscrits en dehors du secteur de scolarisation, ne seront transportés que s'il y a des places disponibles. La réponse sera donnée, au plus tard, le 15/09/2006.

### Attention !

Il vous sera demandé une photo récente de l'enfant par inscription à chaque service péri-scolaire et de vous **munir des pièces suivantes** :

- Avis d'imposition 2005 pour tous les services sauf celui des transports
- Attestation de l'employeur ou justificatif du versement de l'Assedic pour l'inscription à la restauration.

## Vie locale en images

### Le 10 mars 2006, deux bâtiments communaux à l'honneur



Réalisation d'une isolation extérieure de l'école élémentaire Jean Zay.



Réalisation d'un club house près de la salle Pierre de Coubertin.

## Tribune libre

### Pour la majorité municipale, Jean Pierre PRADEAU, adjoint au maire.

Piscine des Vauroux : nous vous savons nombreux derrière nous (plus de 8000 signatures ; la création le 7 mars de l'Association pour la Pérennisation du Centre Aquatique des Vauroux, ...) en est une nouvelle preuve.

La situation serait fort simple à gérer si elle n'était dans un contexte particulier : le projet d'un grand et coûteux complexe aquatique.

Ce projet de la communauté d'agglomération, mené avec une détermination aveugle de son Président, devrait, paraît-il, voir le jour en 2008. Son coût est tel, que M. J.P. GORGES « oublie » que la piscine des Vauroux existe, qu'elle est utilisée par des milliers de citoyens(nes), les scolaires, les clubs, ... et que, avant de prendre une décision, connaître l'état réel (et non estimé) de sa structure, est la démarche minimum due à nos concitoyens(nes).

Même si nous avons conscience de ne pas être entendus, notre détermination reste intacte surtout pour permettre une réouverture la plus rapide possible de cette piscine. Cela ne nous empêchera pas de continuer à œuvrer ensuite pour que soit décidée l'existence de deux pôles aquatiques pour le bassin de vie chartrain.

Le bon sens et l'intérêt collectif (que certains semblent oublier) nous motivent, nous ne désespérons pas de les voir triompher.

### L'opposition municipale a décidé de ne plus participer à la tribune libre de "Nouvelles Mainvilloises".

## La vie des associations

### Mainvilliers-Chartres Handball

#### Programme de la nationale 3 des matchs à domicile en avril et mai.

Ne vendons pas la peau de l'ours avant ..., mais cependant, la montée en N2 est à portée de quelques « roucoulettes », en effet, 6 points d'avance et un gaol-average favorable à 8 journées de la fin du championnat nous rendent plutôt optimistes. **Alors, vous qui constituez le « 13<sup>ème</sup> homme » (très en forme contre Gravelines) venez nombreux encourager les « rouges et noirs » lors des dernières rencontres à domicile.**

Le dimanche 2 avril à Mainvilliers, salle Bernard Maroquin à 16 h : contre GRAND FORT PHILIPPE

Le samedi 22 avril à Chartres, salle Jean Cochet à 20 h 45 salle : contre ARRAS.

Le samedi 13 mai à Mainvilliers, salle Bernard Maroquin à 20 h 30 : contre BEAUVAIS.  
(dernier match du championnat 2005/2006)

### C.S.Mainvilliers Football

Le jeudi de l'Ascension, 25 mai 2006, de 9h à 18h, au stade Bernard Maroquin, le CSM Football organisera son traditionnel tournoi des jeunes (dénommé, à partir de cette année 2006, "tournoi Pierre Robin"). Comme les années précédentes, cette grande manifestation sportive regroupera les principaux clubs de la Région Centre mais aussi de la Région Parisienne. Environ neuf cent joueurs, s'affronteront dans une ambiance de convivialité et de fair-play. Venez nombreux encourager ces jeunes footballeurs, de nombreuses animations vous seront proposées, vous pourrez vous restaurer sur place (boissons, sandwiches, frites, glaces, ...)

## Intercommunalité

### Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) est mis à enquête publique

A l'heure à laquelle vous lisez ces lignes, l'enquête publique concernant le SCOT arrive à son terme. En effet, elle sera close le 31 mars au soir. Comme vous avez pu le lire dans la lettre que Jean-Jacques CHATEL, Maire de Mainvilliers, vous a envoyée, vous êtes invités à venir en mairie consulter le dossier d'enquête publique et à faire par écrit vos remarques sur la cahier destiné à cet effet. Nous vous rappelons que ce document propose la création d'une zone dédiée aux travaux

publics sur les territoires des communes d'Amilly et de Mainvilliers, la construction d'une station d'épuration à côté d'Orisane à Seresville, et surtout qu'il nous interdit de réaliser notre projet d'urbanisation de l'extension ouest de Mainvilliers (voir NM 27).

### Projet de centre aquatique et piscine des Vauroux

Lors de votre visite en mairie vous pourrez aussi consulter un classeur dans lequel sont regroupés divers documents qui vous permettront de mieux appréhender le contexte de la fermeture de la piscine des Vauroux.

Vous pourrez aussi y découvrir une maquette du futur centre aquatique que nous a adressée la communauté d'agglomération.

### Collecte des déchets sur Mainvilliers

**Depuis le lundi 6 février, les jours de collecte des déchets ont changé. Rappel des nouveaux jours de ramassages :**

**Collecte des sacs bleus** (ordures ménagères): **lundi et jeudi** ; certains collectifs sont desservis 3 fois par semaine.

**Collecte des sacs jaunes** (emballages à recycler): **mardi**

**Collecte des sacs verts** (déchets verts): **Vendredi (à partir du 7 avril)**

**Collecte des encombrants** : **le premier vendredi de chaque mois**

Collecte des sacs **bleus** et **jaunes** suite aux jours fériés : **18 avril, 2 mai, 9 mai, 26 mai, 26 décembre.**

Pour plus de renseignements vous pouvez appeler le n° vert **0 800 22 20 36**, « **infos déchets** » (appel gratuit).

## Errata

Dans Nouvelles Mainvilloises n° 27 diffusées en janvier 2006, des erreurs nous ont été signalées sur le document intercalaire « Adresses et téléphones utiles ».

Il faut lire **MEMENTO** :

**Ecoles**: Victor Hugo Tél: 02 37 21 12 14

**Instut Médico-Educatif** : Boromei-Debay.

Directeur: M. Piédallu

**Services sociaux** : Conseiller juridique au CSE,

Tél : 02 37 18 00 00

Ecrivain public au CSE,

Tél : 02 37 18 00 01

**Centre Socio-Educatif Jules Verne** :

Maison de quartier,

Tél : 02 37 36 45 73



REVUE BIMESTRIELLE  
D'INFORMATION MUNICIPALE  
DE MAINVILLIERS

Directeur de la publication :  
Jean-Pierre PRADEAU

Rédaction :  
Mairie de Mainvilliers

Réalisation/Impression  
IMPRIM'TOUT

Rue del'Egalité - 7700 MOUSCRON

Tirage à 5100 exemplaires